



# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Conformément aux Articles R 1334-27 à R 1334-29 du Code de la Santé Publique, Arrêté du 26/06/2013, Arrêté du 22/08/2002, conforme à la norme NFX 46-020 et répondant à l'article L1334-13 du Code de la Santé Publique.



## Réhabilitation de la Résidence « Le Bois Des Célestins » rue Anatole France, rue A. J Vauchelle, rue Rémont, rue Delly, rue Jean des vignes rouges, rue A Thierry 78000 VERSAILLES

Maitre d'Ouvrage	Société d'expertise
HLM IRP 46 rue du Cdt Louis Bouchet 92365 MEUDON-LA-FORET Cedex	DIEB 71 rue Etienne Dolet 94140 ALFORTVILLE
Représenté par :	Représenté par :
Mademoiselle Elsa MILIN	M. Jean-Philippe JURAD

Référence dossier : <b>14/RAAT/24</b>	Indice :
Opérateur de repérage amiante et signataire : <b>Jean-Philippe JURAD</b>	
Date de visite : <b>30/07/2014</b>	
Identification du laboratoire d'analyse agréé : <b>EURO SERVICES LABO – 122 rue Marcel Hartmann – 94200 IVRY SUR SEINE</b>	

**Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante lors de ce diagnostic avant travaux**  
(Les conclusions sont en page 3)

*Ce rapport ne peut être reproduit ou utilisé que dans son intégralité, accompagné de ses annexes en couleur d'origine.*

## A. - CONCLUSIONS DU RAPPORT

**A.1 - Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produit contenant de l'amiante après analyses et sur décision de l'opérateur :**

- Les ardoises des toitures de l'ensemble des pavillons et garages contiennent de l'amiante.
- La plaque en fibrociment localisée en façade sud devant l'entrée du 20 rue Anatole France contient de l'amiante.

**A.2 - Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport et après analyse des zones de similitudes d'ouvrage (conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23/06/2013), il n'a pas été repéré de matériau et produit contenant de l'amiante dans les composants suivants :**

- Les crépis et enduits de façade ne contiennent pas d'amiante,
- Les couvertures type « shingle » des appentis ne contiennent pas d'amiante,

**A.3 - Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées :**

Localisation	Partie des composants à vérifier ou sonder en cas de travaux
Menuiseries extérieures	Joint d'étanchéité dans la feuillure des dormants

## B. - MESURES D'ORDRES GÉNÉRALES PRÉCONISÉES

**De manière générale, les revêtements et matériaux liés à des matériaux contenant de l'amiante sont considérés comme amiantés par pollution.**

Le présent rapport est destiné à fournir aux différents intervenants de l'opération de remplacement des chutes, des informations sur la présence d'amiante dans les composants des bâtiments.  
Il appartient à chacun des intervenants d'en tirer les conséquences pour respecter ses propres obligations.

Rapport établi le **25/09/2014**, à **Alfortville**

Rédigé par **Jean-Philippe JURAD**  
Opérateur de repérage pour la société DIEB.

Diagnostique Immobilier Expertise Bâtiment  
11 rue des Docteurs 94140 ALFORTVILLE  
**dieb**  
Tél : 01 83 62 28 98 - Fax : 01 76 50 17 47  
E-mail : dieb@dieb.fr  
SIRET : 520 845 314 00027

### **INSTRUCTIONS : COMMUNICATION DU RAPPORT**

DESTINATAIRES	ELEMENTS A COMMUNIQUER	FREQUENCE
Entreprises de travaux	Rapport amiante avant travaux	Lors de la consultation préalable à l'offre


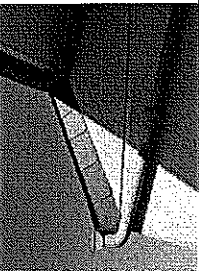
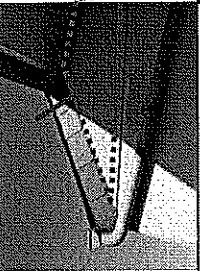
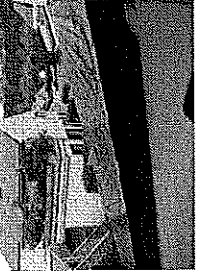
### **INFORMATION DES ENTREPRISES**

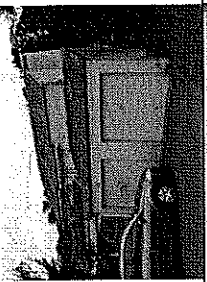
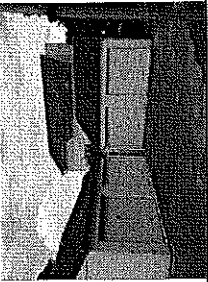
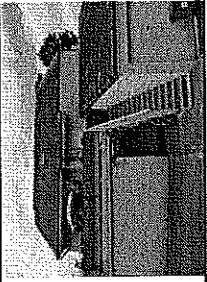
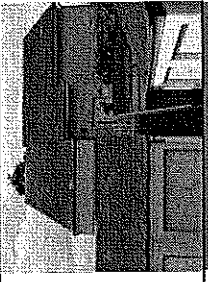

Préalablement à la réalisation de travaux dans l'immeuble, Les résultats du repérage doivent être transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou à réaliser les travaux, à qui incombent, en application du code du travail et du décret 96-98, l'organisation et la mise en œuvre des normes de protections requises. Ainsi, sauf impossibilité technique, il doit être procédé, avant la démolition, à un retrait des matériaux contenant de l'amiante.


## F. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE

### F.1 - LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS ANALYSES CONTENANT DE L'AMIANTE :

La localisation des prélèvements est indiquée dans le tableau ci-après et repérée précisément sur les croquis de repérage à partir de la page 18.

N° prélèvement	Localisation	Sol	Mur	Plafond	Autre	Matériaux		Etat de conservation** et préconisations*	Zone homogène	Photos
						Type	détails			
P02	Couverture garage (16 rue Jean des Vignes)				X	Ardoise	Ardoise de rive noire	Etat : BON ETAT Préconisation : Evaluation Périodique	Couverture Pavillon	
P08	Couverture pavillon (20 rue Anatole France)				X	Ardoise	Ardoise de rive noire	Etat : BON ETAT Préconisation : Evaluation Périodique	Couverture garage	
P09	Façade Entrée (20 rue Anatole France)		X			Bardage	Plaque en fibrociment	Etat : BON ETAT Préconisation : Evaluation Périodique	-	
P05	Couverture garage (11.1 rue Rémond)				X	Ardoise	Ardoise de rive noire	Etat : BON ETAT Préconisation : Evaluation Périodique	Couverture Pavillon	

N° prélèvement	Localisation	Sol	Mur	Plafond	Autre	Matériaux		Etat de conservation** et préconisations*	Zone homogène	Photos
						Type	détails			
P103	Couverture garage (26 rue A France)				X	Ardoise	Ardoise noire	Etat : BON ETAT Préconisation : Evaluation Périodique	Couverture Pavillon	
P104	Couverture garage (10 rue A France)				X	Ardoise	Ardoise noire	Etat : BON ETAT Préconisation : Evaluation Périodique	Couverture Pavillon	
P106	Couverture garage (2/4 rue A France)				X	Ardoise	Ardoise noire	Etat : BON ETAT Préconisation : Evaluation Périodique	Couverture Pavillon	
P107	Couverture garage (6/8 rue des Vignes)				X	Ardoise	Ardoise de rive noire	Etat : BON ETAT Préconisation : Evaluation Périodique	Couverture Pavillon	
P109	Couverture garage (7/9 rue Rémont)				X	Ardoise	Ardoise de rive noire	Etat : BON ETAT Préconisation : Evaluation Périodique	Couverture Pavillon	

N° prélèvement	Localisation	Sol	Mur	Plafond	Autre	Matériaux		Etat de conservation** et préconisations*	Zone homogène	Photos
						Type	détails			
P111	Couverture garage (8/10 rue Vauchelle)				X	Ardoise	Ardoise noire	Etat : BON ETAT Préconisation : Evaluation Périodique	Couverture Pavillon	

\* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis au chapitre H de ce présent rapport  
\*\* détails fournis au chapitre H de ce présent rapport

## F.2 - LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS APRES ANALYSE :

N° prélèvement	Localisation	Sol	Mur	Plafond	Autre	Matériaux		Zone homogène	Résultat
						Type	détails		
P06	Terrasse (111 rue Rémont)		X			Enduit	Crépi façade	Façades extérieures	Absence d'amiante
P07	Terrasse (20 rue A France)		X			Enduit	Crépi façade	Façades extérieures	Absence d'amiante
P101	Appentis (18 av A France)				X	Ardoise	Ardoise bitumineuse noire type Shingle	-	Absence d'amiante
P102	Façade garage (26 rue A France)		X			Enduit	Crépi façade	Façades Pavillon	Absence d'amiante
P105	Façade entrée Pavillon (5 rue A France)		X			Enduit	Crépi façade entrée pavillon	Façades garages	Absence d'amiante

N° prélèvement	Localisation	Sol				Mur	Plafond	Autre	Matériaux		Zone homogène	Résultat
									Type	détails		
P108	Façade Garages (18/20 rue Delly)				X				Enduit	Crépi façade garage	Façades Pavillon	Absence d'amiante
P110	Façade Pavillon (10/12 rue A Thierry)				X				Enduit	Crépi façade pavillon	Façades garages	Absence d'amiante
P112	Façade Pavillon (10/12 rue J des Vignes)				X				Enduit	Crépi façade pavillon	Façades garages	Absence d'amiante

**F.4 – LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS ET DES ANALYSES ULTERIEURES DOIVENT ETRE EFFECTUÉES :**

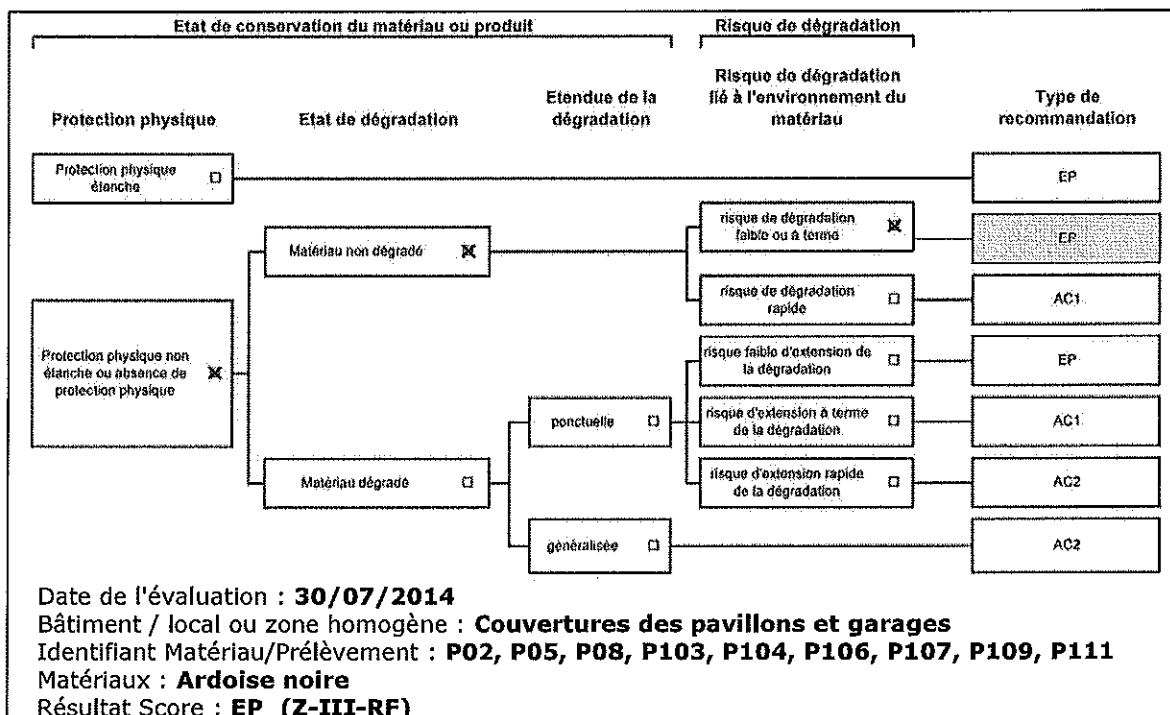
Localisation	Partie des composants à vérifier ou sonder en cas de travaux
Menuiseries extérieures des Logements	Feuillure des dormants

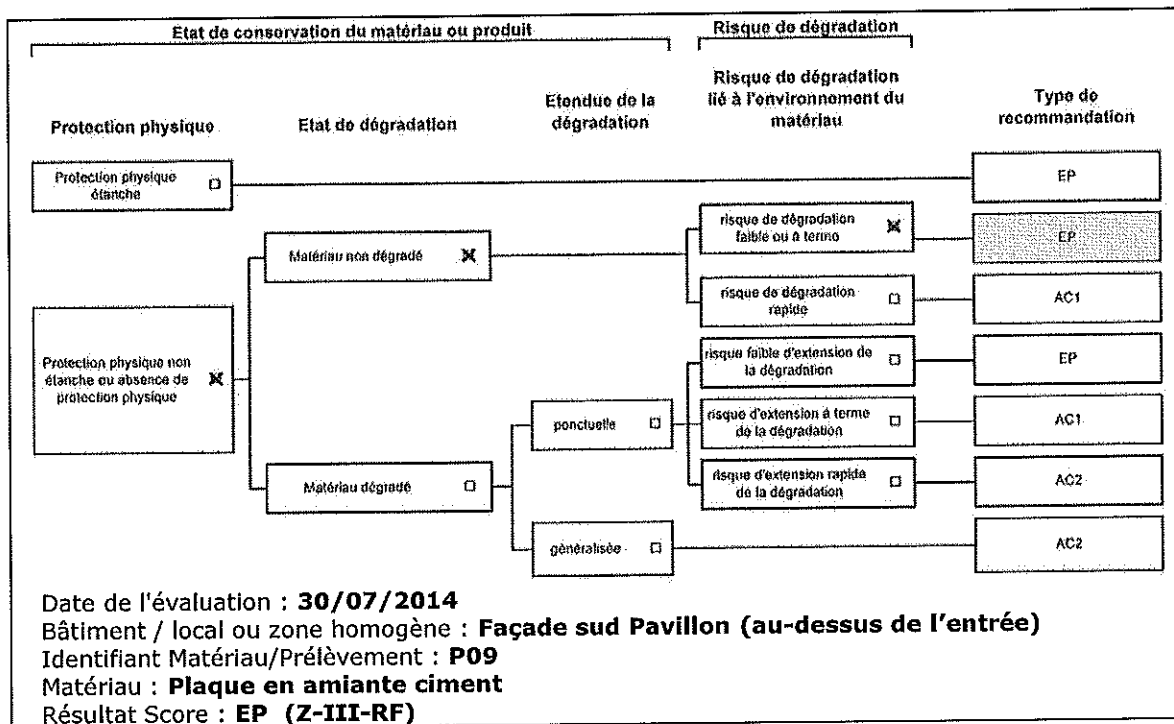
## G. – ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

### G.1 – Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

### G.2 – Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B





### G.3 - Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

a) Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...